

Le 9-09-2024

Questionnaire 2024 sur les impacts technico-économiques des principales mesures liées à la refonte de la réglementation SEVESO / entrepôts / stockage de liquides inflammables ou combustibles

Dans le cadre du plan d'action lié à l'incendie de grande ampleur survenu sur deux zones d'entreposage de matières inflammables et combustibles le 26 septembre 2019 à Rouen, la nouvelle réglementation sur le stockage de liquides inflammables ou combustibles **impacte de nombreux établissements industriels de notre secteur.**

France Chimie renouvelle cette année son questionnaire de 2023 pour disposer d'une vision consolidée des enjeux technico-économiques et mesurer vos éventuels besoins en termes d'accompagnement.

La réponse est à établir **par** <u>site industriel</u> pour nous permettre de <u>définir les coûts</u> pour la profession selon le contexte réglementaire (Il est possible d'<u>apporter une réponse groupée</u> pour plusieurs sites industriels, veuillez dans ce cas contacter Esther Fadiga : <u>efadiga@francechimie.fr</u>).

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces **7 questions ciblées concernant les mesures clefs d'investissements**. Une réponse simplifiée est également envisageable si vous disposez uniquement d'une vision globale de l'impact de cette nouvelle règlementation sur votre activité.

<u>IMPORTANT</u>: les informations transmises sont destinées au seul usage de France Chimie et seront fusionnées et rendues anonymes. Quelques questions générales permettent d'identifier votre situation réglementaire.

O- Contact

- Nom :
- Prénom :
- Entreprise :
- Adresse :
- Département :
- Adresse mail :

1- Cadre réglementaire

SEVESO:

- SEVESO SH
- SEVESO SB

Entrepôts 1510 arrêté 11 avril 2017 modifié :

- A (autorisé)
- E (enregistré)
- D (déclaré)

Etes-vous nouvellement concerné par la réglementation 1510 ? Oui / Non / commentaire

<u>Liquides inflammables :</u>

- Régime A arrêté 3 octobre 2010 modifié réservoirs aériens fixes
 - o Etiez-vous déjà soumis à cet arrêté avant septembre 2020 ? Oui / non
 - O Si oui avez-vous de nouveaux réservoirs concernés par ce texte : Oui / Non / commentaire
 - Etes-vous nouvellement soumis à cet arrêté par le seuil des 1000 tonnes de liquides inflammables ? Oui / non / commentaire
- Régime A arrêté 24 septembre 2020 modifié récipients mobiles
 - o Etes-vous nouvellement concerné par ce texte ? Oui / Non / commentaire
 - Si oui via
 - o Le fait d'être autorisé régime A du 3 octobre 2010 modifié
 - le calcul des 1000 tonnes de liquides inflammables (sans relever auparavant de l'AM du 3 octobre 2010 modifié)?
 - o le calcul des 100 tonnes de liquides inflammables en contenants fusibles (sans relever auparavant de l'AM du 3 octobre 2010 modifié)
- Régime E Liquides inflammables arrêté 1^{er} juin 2015 modifié
- Régime D Liquides inflammables arrêté 22 décembre 2008 modifié

Non concerné par ces arrêtés

2- Outils pédagogiques

Connaissez-vous <u>la page France Chimie</u> dédiée à la réglementation post incendie du 26 septembre 2019 regroupant entre autres des tutoriels, des frises délais, des guides techniques, FAQ, etc...?

- Oui / Non
- Si oui, quels sont vos suggestions d'améliorations, ou d'accompagnement sur des sujets particuliers ?

3- Enjeux technico-économiques

Nous vous remercions de préciser pour les 7 items suivants les montants d'investissements prévus.

<u>Notes</u>: Si votre site relève de plusieurs textes préciser, si possible, la répartition des coûts par texte dans le champ commentaire (exemple: 1510 A matériel Y euros; LI A récipients matériel YY euros). Les coûts indirects par exemple, ceux liés à une opération de désamiantage sont à prendre en compte.

Vous souhaitez indiquer uniquement en fin de questionnaire le coût global pour votre site car vous n'avez pas les données détaillées ou le temps de les consolider

Pour Christine pour chaque question (les 7) : coût matériel, commentaire. Possibilité d'aller directement à la question A si choix activé de ne pas répondre de façon détaillée

- 1. Interdiction des récipients mobiles susceptibles de fondre pour stocker les liquides inflammables de propriétés de danger H224 et H225 selon le volume et le lieu de stockage. Préciser les difficultés, et alternatives identifiées le cas échéant, dans le champ commentaire
- 2. Détection incendie
- 3. Dimensionnement des volumes de rétention / conception des rétentions déportées
- 4. Extinction automatique
- 5. Autres moyens de lutte incendie
- 6. Réorganisation de l'implantation des stockages
- 7. Autre poste de dépense important non listé : indiquer la nature de la dépense et le descriptif
 - A. Avez-vous envisagé de déplacer tout ou partie de vos stockages vers des prestataires extérieurs de logistique ?
 - OUI / NON commentaire
 - B. Connaissez-vous le référentiel <u>SQAS</u> ? Oui / Non / commentaire
 - C. Budget global d'études par site (Fiche POI : Moyens prévus par l'exploitant pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur, produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie, état des stocks, étude des effets thermiques, etc...)
 - D. Budget global travaux par site
 - E. Avez-vous besoin d'un aménagement de délai spécifique ?
 - OUI/NON
 - Si, oui, pouvez-vous préciser lequel ?
 - F. Commentaire général ou besoin d'être recontacté?

Nous vous remercions pour le temps consacré

FIN DE QUESTIONNAIRE